

AFFAIRE N° 24. - Autorisation de lancer un appel d'offres pour l'enlèvement des eaux grasses des Cantines Scolaires, du 1er Mars 1972 au 31 Décembre 1972.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'enlèvement des eaux grasses des Cantines Scolaires, du 1er Mars 1972 au 31 Décembre 1972.

Les recettes seront créditées au chapitre 459 - article 601 bis du budget des Cantines Scolaires.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.